

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 avril 2026  
N°DC-2026-30

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 18
------------------------------	---------------	--------------

**Objet : Désignation des membres de la Commission de Contrôle Financier**

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi dix avril deux mille vingt-six.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, Mme Katy VERA, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Sébastien CHENAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Catherine JAFFRE, Mme BONNET Stérenn

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES** : Mme Maud SIMONNOT

**Secrétaire de séance** : Mme Katy VERA

Vu la délibération n° DC-2026-29 portant élection des membres de la commission de délégation de service public (CDSP) ;

L'article R.2222-3 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit que la collectivité est tenue de constituer une commission de contrôle financier, chargée d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée à la commune de Colpo par une convention financière comportant des règlements de compte périodique (Article R.2222-1 du CGCT).

Cela concerne de fait l'ensemble des services publics locaux exploités dans le cadre d'une convention de gestion déléguée (DSP).

Cette commission technique est chargée d'un contrôle sur place et sur pièces, portant sur les comptes détaillés des opérations menées par les entreprises précitées.

La composition de la commission de contrôle financier est fixée librement par délibération du conseil municipal.

Aussi, pour faciliter l'organisation de cette commission, il a été proposé que cette commission de contrôle financier fonctionne de pair avec la commission de contrôle de la délégation de service (CDSP) et qu'elle soit composée des membres de la CDSP sous la présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose que la commission de contrôle soit composée des membres suivants :

- o Monsieur Freddy JAHIER (Président)

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22 AVR. 2026

ID : 056-215600420-20260414-DEL2026\_30-DE

- Membres titulaires :
  - o Monsieur Sébastien OGRÉ,
  - o Madame Mireille GUILBAUD,
  - o Madame Katy VERA
- Membres suppléants :
  - o Madame Stérenn BONNET,
  - o Monsieur Lionel LE GALL,
  - o Madame Isabelle LE BLAY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **NOMME** les membres de la commission de contrôle financier de la façon suivante :
  - o Monsieur Freddy JAHIER (Président)
- Membres titulaires :
  - o Monsieur Sébastien OGRÉ,
  - o Madame Mireille GUILBAUD,
  - o Madame Katy VERA
- Membres suppléants :
  - o Madame Stérenn BONNET,
  - o Monsieur Lionel LE GALL,
  - o Madame Isabelle LE BLAY,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

